

s'ôter la vie et il a suffisamment expliqué qu'il n'avait été poussé au crime que par un sentiment de jalousie qu'il n'avait pu surmonter.

... a été transporté ensuite sous l'escorte de la gendarmerie de service de sûreté, pour être mis après sa détention à la disposition de la justice. Sa blessure est très grave; cependant, à moins d'accidents imprévus, on ne la croit pas mortelle.

Le commissaire de police, en poursuivant son information préliminaire sans désemparer, a entendu plusieurs témoins qui ont confirmé la déclaration du meurtrier, quant aux faits qui ont précédé le crime, et, d'après plusieurs témoignages, tout porte à penser qu'au moment de la perpétration, F..., tourmenté depuis longtemps par sa jalousie extrême, ne jouissait pas de la plénitude de la raison.

Ce crime a causé à Vanves et à Montrouge une douloureuse impression; un grand nombre d'habitants de ces deux communes se sont portés sur les lieux, et pendant l'après-midi jusqu'à une heure avancée de la soirée, de nombreux groupes ont stationné devant la maison de la route de Chatillon, où la gendarmerie de Vaugirard et de Montrouge s'est rendue également pour maintenir l'ordre, qui du reste n'a pas été un seul instant troublé.

Cette après-midi, l'un de MM. les juges d'instruction et un substitut du procureur impérial, accompagnés du commissaire de police de Vaugirard, se sont rendus sur les lieux pour procéder aux constatations légales, et ils ont immédiatement commencé l'information judiciaire.

DEPARTEMENTS.

GIROUDE (Bordeaux). — On écrit de Bordeaux : Pour la seconde fois en moins de trois mois, l'échafaud se dressait sur la place Saint-Julien, et cette fois c'était une femme, jeune encore, qui venait expier un grand crime. Jeanne Constantin avait été condamnée par la Cour d'assises de la Gironde à la peine de mort.

Après sa condamnation, elle avait grand espoir dans une commutation de peine, disant qu'on ne guillotinerait pas les femmes. La religion veillait à côté de cette grande criminelle, et chaque jour la parole du prêtre essayait de réveiller en elle quelques bons sentiments.

Après la fatale toilette, elle a entendu la messe avec recueillement, et puis le cortège s'est mis en marche. La pauvre était dans un tombeau, ayant à ses côtés le représentant de la miséricorde divine.

VARIÉTÉS

ELEMENTS DE DROIT PUBLIC ET ADMINISTRATIF, ou Exposition méthodique des principes du droit public positif, par M. Foucart, doyen de la Faculté de droit de Poitiers.

Le droit administratif appartient essentiellement à notre époque. Son origine est récente, ses développements ont été rapides, ses principes tendent de plus en plus à se fixer par l'enseignement, par les livres, par la jurisprudence.

Cet élément nouveau ne pouvait pas échapper complètement au regard de l'homme de génie qui, en 1804, reconstitua l'enseignement juridique par la fondation des écoles de droit. Il trouva donc sa place, mais une place un peu petite, dans la loi du 22 ventôse an XII, dont l'article 2 prescrivait l'enseignement du droit civil dans ses rapports avec l'administration publique.

l'objet du droit administratif fut due, en grande partie, à la pratique du gouvernement constitutionnel et parlementaire. En définissant les droits du citoyen, et en les plaçant, dans toutes les sphères de la vie publique, en regard de l'action administrative, ce régime mit en évidence tout un ensemble de rapports, dont la nature s'était jusque-là confondue avec l'idée de l'arbitraire indéfini qui semblait être le caractère du pouvoir politique.

Ce ne fut, toutefois, qu'en 1819 que l'existence propre du droit administratif fut reconnue, pour la première fois, par la loi du 24 mars. L'article 3 de cette loi voulait qu'il y eût, dans l'une des sections de l'École de droit de Paris, un professeur chargé d'enseigner le droit public positif et le droit administratif français.

Ces dispositions étaient excellentes; mais à cette époque trop de préjugés, trop d'abusives habitudes s'opposaient encore à leur exécution. Le favoritisme, qui voyait s'élever une barrière entre lui et les fonctions administratives, réclamait vivement.

Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1828. Ce fut à cette époque que, sous l'influence d'une nouvelle oscillation du balancier politique, intervint l'ordonnance du 19 juin, qui rétablit la chaire de droit administratif, créée par l'ordonnance du 24 mars 1819, dans l'École de droit de Paris.

Dès l'année 1832, M. Foucart fut pourvu de la nouvelle chaire de droit administratif fondée dans l'École de droit de Poitiers. Sa tâche était difficile. Les règlements universitaires l'obligeaient à réunir dans le cours d'une année toutes les connaissances indispensables, non seulement aux simples citoyens, mais encore aux fonctionnaires et aux magistrats.

M. de Cormenin est une des grandes renommées littéraires et politiques de notre temps. A cette époque, il n'était encore connu que par quelques brochures spirituelles et son ouvrage sur le droit administratif.

Ce fut dans ces circonstances que M. Foucart publia la première édition de Ses éléments de droit administratif. Après avoir lui-même indiqué les différentes sources auxquelles il avait eu à puiser, il caractérisait ainsi le but modeste qu'il s'était proposé.

Le second versement de 150 francs par action devra être effectué après la publication de l'avis de répartition. Les souscripteurs recevront, en échange des versements effectués de 200 francs par action, des récépissés provisoires nominatifs, qui seront transformés en titres au porteur dans un délai qui sera fixé ultérieurement.

Tout le monde le sait, le succès le plus complet a couronné cette entreprise. Le livre de M. Foucart, comme toutes les choses réussies, c'est-à-dire comme toutes celles où le but est en rapport parfait avec les moyens, se trouva bientôt dans les mains de tous ceux qui, par goût ou par nécessité, voulurent s'initier à la science du droit administratif.

temps avait marché. MM. Laferrière, Dufour, Chauveau de Serrigny, avaient publié des ouvrages, soit sur l'ensemble, soit sur quelques parties du droit administratif. D'un autre côté, la révolution de 1848 et toutes celles qui l'ont suivie, jusques et y compris le rétablissement de l'Empire, avaient complètement changé les bases du droit public, et même modifié, sous quelques rapports, les principes de l'administration.

M. Foucart y a recueilli les fruits d'un plan originellement bien conçu. Ses divisions heureuses se sont prêtées facilement au classement méthodique des différentes additions qui résultaient des lois nouvelles.

Tous ceux qui liront, comme nous, la quatrième édition du livre de M. Foucart, reconnaitront en effet qu'il lui a conservé tous les mérites auxquels les premières éditions avaient dû leur succès, en y ajoutant tous ceux que l'expérience, fille du temps, et le progrès de la science pouvaient engendrer sous la plume d'un écrivain aussi distingué et aussi consciencieux.

COMPAGNIE UNIVERSELLE du CANAL MARITIME DE SUEZ, Fondée par décret de S. A. le Vice-Roi d'Egypte.

M. Ferdinand de Lesseps, concessionnaire du canal de Suez, en exécution du mandat qu'il a reçu du Vice-Roi d'Egypte, ouvre une souscription publique, après s'être assuré des concours des influences financières de l'Europe. Le canal de Suez est destiné à rétablir la communication abrégée entre les deux mers, que la découverte du cap de Bonne-Espérance avait fait abandonner.

Le canal à travers l'isthme de Suez abrégé de 3,000 lieues la traversée entre l'Europe et la mer des Indes, et économise une somme immense à la grande navigation. Aussi le péage de 10 francs par tonne fixé par le décret de concession pour le droit de navigation à travers le canal, est-il considéré comme modéré; appliqué cependant à un transport qui est en moyenne de 4 millions de tonnes, il est destiné à donner un revenu très considérable, indépendamment des bénéfices produits par le canal de jonction avec le Nil et par la mise en valeur et la vente des 133,000 hectares de terres concédés.

Le capital de la compagnie est fixé à 200 millions de francs, divisé en 400,000 actions de 500 francs chacune. Le siège administratif de la Société est à Paris.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. Le versement à effectuer en souscrivant est de 50 fr. par action.

Le second versement de 150 francs par action devra être effectué après la publication de l'avis de répartition. Les souscripteurs recevront, en échange des versements effectués de 200 francs par action, des récépissés provisoires nominatifs, qui seront transformés en titres au porteur dans un délai qui sera fixé ultérieurement.

La souscription générale sera centralisée à Paris. Un comité opérera la répartition au prorata des souscriptions totalisées sans distinction de nationalité.

A Paris, dans les bureaux de la Compagnie, Place Vendôme, 16. Dans les départements et à l'étranger, Chez MM. les Banquiers et Correspondants de la Compagnie.

La souscription aux 40,000 actions de la Société générale des Chemins de fer romains sera close mardi 26 courant.

Les actions émises à 408 fr. jouissent des avantages suivants: 1° Remboursement à 500 fr.; 2° Intérêt fixe annuel de 25 fr., payable en avril et en octobre, à Paris ou à Rome; 3° Dividende résultant soit de la garantie, soit de l'exploitation.

chelier. Dans les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser à leur crédit.

ARRIVAGE DES INDES.

Le dernier envoi des châles des Indes fait à la Compagnie lyonnaise par sa maison de Kachmir est un des plus considérables qui lui aient été faits; il est composé des plus magnifiques pièces et en même temps des châles les plus avantageux qui aient été reçus en Europe.

CHALES CARRÉS CACHEMIRE. Une partie de châles à galerie, carrés, fonds noirs. Dito, dito, qualité fine. Dito, ditto, ditto, ditto. Dito, ditto, ditto, qualité extra.

CHALES LONGS CACHEMIRE. Une partie de châles longs, fond noir. Dito, ditto, qualité fine. Dito, ditto, ditto, ditto. Dito, ditto, ditto, ditto. Dito, ditto, ditto, qualité extra.

CHALES LONGS RAYÉS. Une partie de petites rayures de 90 à 150. Dito larges rayures riches de 180 à 250 37, boulevard des Capucines.

TAPIS POUR APPARTEMENTS ET ÉTOFFES POUR MEUBLES.

Les assortiments de Tapis et d'Étoffes pour ameublements des MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU LOUVRE sont sans contredit les plus considérables qui existent. La puissance qu'ils ont de pouvoir acheter plus largement que qui que ce soit, leur fait obtenir d'énormes concessions de prix, dont tout le monde a pu se rendre compte l'hiver dernier.

Bourse de Paris du 25 Octobre 1858.

Table with 2 columns: Instrument and Price/Rate. Includes 'Au comptant, D'c' and 'Fin courant' for various instruments.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and Value. Includes 'FONDS DE LA VILLE, ETC.', 'FONDS ÉTRANGERS', and 'VALEURS DIVERSES'.

Table with 4 columns: Instrument, Cours, Plus haut, Plus bas, D'c. Includes 'A TERME' for various instruments.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Route and Price. Lists Paris à Orléans, Nord (ancien), Nord (nouveau), Est (ancien), Paris à Lyon et Médit., etc.

— Les premières transcriptions religieuses de Paul Bernard ont été adoptées par tous nos pianistes. MM. Marinonnet, Le Couppé, Kruger, les ont patronnées comme d'excellentes et mélodieuses productions destinées à populariser, sur le piano, nos beaux chants d'église.

— Pour éviter les maux d'estomac et les douleurs atroces déterminées par l'emploi des dents artificielles à plaques et à crochets, les médecins et les savants conseillent le système de dents à succion FATTEP.

— Le CHOCOLAT PERRON, 14, rue Vivienne, est aujourd'hui le meilleur en qualité et le meilleur marché en prix. — Ce soir, à l'Odéon, la Vénus de Milo, Frontin malade et la Mouche du Coche.

SPECTACLES DU 26 OCTOBRE.

OPÉRA. — Le Bourgeois gentilhomme. OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, la Fête du village. ODÉON. — La Vénus de Milo, la Mouche, Frontin. ITALIENS. — Norma. THÉÂTRE-LYRIQUE. — Les Noces de Figaro.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉS.

MAISON A CROISSY (SEINE-ET-OISE) Etude de M^r NOUILLEFARINE, avoué à Paris, rue du Sentier, 8.

tions, le tout d'une contenance d'environ 2,300 mètres. Sur la mise à prix de 40,000 fr.

MAISON A SCEAUX (SEINE)

Vente, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, le jeudi 11 novembre 1858.

TERRAINS A FERDINANDVILLE

Vente, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, le jeudi 11 novembre 1858.

MAISONS ET TERRAINS

Etude de M^r ROCHE, avoué à Paris, boulevard Beaumarchais, 6.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

JOLI HOTEL AVEC JARDIN écurie et remis, d'une contenance de 323 mètres, rue de Boulogne, 13, etc.

MAISON RUE D'AMSTERDAM, A PARIS

à vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 9 novembre 1858.

Ventes mobilières.

BRASSERIE A PARIS

Adjudication, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 9 novembre 1858, à midi, par le

ministère de M^r PIAT, l'un d'eux, en un seul lot.

De la BRASSERIE de la Rose blanche, comprenant :

1^{re} Une grande propriété à Paris, faubourg St-Antoine, 190, d'environ 2,433 mètres de superficie, avec bâtiments d'exploitation et d'habitation.

CAUTÈRES EXEMPTS DE DOULEURS

et de DÉMANGEAISONS. POIS ÉLASTIQUES LE PERRIÈRE, TAPETTES RAFRAICHISSANTES, BELLES COMPRESSES, SERRE BRAS, etc.

URINAUX

du docteur Cambay, b. s. d. g. pour garantir les lits des enfants et des malades.

CAOUTCHOUC. Vêt., chausses, etc. de voyage. Carr., r. Rivoli, 168, G^o Hôtel du Louvre.

NETTOYAGE DES TACHES

sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par la

GUÉRISON certaines des rhumatismes, névralgies, migraines, etc.

par le topique BROAD, brev. (s. g. d. g.), après 3 ans d'expériences dans les hôpitaux de Paris avec

STÉRÉOSCOPIES

Vues de tous les pays, groupes anglais, statues, objets d'art, etc.

En vente chez J.-B. BAILLÈRE et fils, libraires de l'Académie impériale de médecine, rue Hautefeuille, 19.

DE MÉDECINE LÉGALE

OU RÉSUMÉ DES MEILLEURS OUVRAGES PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR SUR CETTE MATIÈRE ET DES JUGEMENTS ET ARRÊTS LES PLUS RÉCENTS

Précédé de Considérations sur la recherche et les poursuites des crimes et délits, — sur les autorités qui ont le droit de requérir l'assistance des médecins ou chirurgiens, — sur la distinction établie par la loi entre les docteurs et les officiers de santé, — sur la manière de procéder aux expertises médico-légales, — sur la rédaction des rapports et consultations, — sur les cas où les hommes de l'art sont responsables des faits de leur pratique, — et sur les honoraires qui leur sont dus soit en justice, soit dans la pratique civile; — et suivi de Modèles de rapports, et de Commentaires sur les lois, décrets et ordonnances qui régissent la médecine, la pharmacie, la vente des remèdes secrets, etc.;

Par le docteur J. BRIAND et ERNEST CHAUDÉ, docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Paris.

CONTENANT UN TRAITE ELEMENTAIRE DE CHIMIE LÉGALE Dans lequel est décrite la marche à suivre dans les recherches toxicologiques et dans les applications de la chimie aux diverses questions criminelles, civiles, commerciales et administratives.

Par H. GAULTIER DE CLAUFRY, professeur à l'école supérieure de pharmacie, membre de l'Académie impériale de médecine.

SIXIÈME ÉDITION. — 1 volume grand in-8^o de 950 pages, avec 3 planches gravées et 64 figures dans le texte. — PRIX: 10 FRANCS.

Sociétés commerciales. — Faillites. — Publications légales.

Ventes mobilières. Le 25 octobre. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Suivant acte reçu par M^r Thouard et son collègue, notaires à Paris, le quatorze octobre mil huit cent cinquante-huit, portant cette mention: Enregistré à Paris, huitième

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

pour objet la publication d'ouvrages littéraires. Le siège de la société est rue de Beaune, 6, à Paris.

Ce surris ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même Code.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (1734) Pendules, glaces, bibliothèque, rideaux, fauteuils, piano, etc.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le seize octobre mil huit cent cinquante-huit, folio 53, verso, cases 5, 6, 7 et 8, etc.

Lu et approuvé: DUFOUR. Volume 114 bis, bureau des actes sous seings privés de Paris, enregistré à Paris le vingt octobre mil huit cent cinquante-huit, folio 169, recto, case 7, etc.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur OREYREUX, banquier, rue Montmartre, n. 121, sont invités à se rendre le 30 octobre, à 12 heures trois quarts, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (1737) Buffets, chaises, commode, canapé, fauteuils, pendules, etc.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Lu et approuvé: BOLLANGER. Volume 114 bis, bureau des actes sous seings privés de Paris, enregistré à Paris le vingt octobre mil huit cent cinquante-huit, folio 169, recto, case 7, etc.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur BERLAND (Jean-Philippe), md de vins, à Bercy, rue Laroche, 5, etc.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (1740) Buffets, tables, commode, armoire, fauteuils, pendules, etc.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Lu et approuvé: JACOMET. Cabinet de M. DELATTRE, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Messieurs les créanciers de la faillite de M. Trille, rue Saint-Honoré, 217, syndic de la faillite (N° 4534 du gr.)

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (1743) Buffets, tables, commode, armoire, fauteuils, pendules, etc.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Lu et approuvé: JACOMET. Cabinet de M. DELATTRE, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Messieurs les créanciers de la faillite de M. Trille, rue Saint-Honoré, 217, syndic de la faillite (N° 4534 du gr.)

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (1746) Buffets, tables, commode, armoire, fauteuils, pendules, etc.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Lu et approuvé: JACOMET. Cabinet de M. DELATTRE, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Messieurs les créanciers de la faillite de M. Trille, rue Saint-Honoré, 217, syndic de la faillite (N° 4534 du gr.)

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (1749) Buffets, tables, commode, armoire, fauteuils, pendules, etc.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Lu et approuvé: JACOMET. Cabinet de M. DELATTRE, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Messieurs les créanciers de la faillite de M. Trille, rue Saint-Honoré, 217, syndic de la faillite (N° 4534 du gr.)

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (1752) Buffets, tables, commode, armoire, fauteuils, pendules, etc.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Lu et approuvé: JACOMET. Cabinet de M. DELATTRE, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Enregistré à Paris, huitième bureau, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-huit, volume 114 bis, folio 410, recto, case 3, etc.

Messieurs les créanciers de la faillite de M. Trille, rue Saint-Honoré, 217, syndic de la faillite (N° 4534 du gr.)